

Date de dépôt : 5 mars 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Combien y a-t-il de travailleurs locaux (résidents genevois ou citoyens suisses) et de frontaliers (permis G) à l'EMS de Val Fleury, afin de connaître la vérité après un reportage farfelu et orienté de la TV romande ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Téléjournal de la TV romande (le 19:30 du 9 février 2014, soir de votation) nous rapporte dans un reportage peu objectif qu'aucun Suisse ne veut travailler dans les EMS genevois, en prenant l'exemple flou de Val Fleury, ce qui est un mensonge caractérisé.

En effet, dans de nombreux EMS, il nous a été indiqué que le nombre de résidents genevois travaillant dans ces établissements est majoritaire, même s'il y a beaucoup trop de frontaliers. Il nous a par ailleurs été relaté que de nombreux Suisses ou étrangers sont victimes de mobbing dans les EMS de la part de détenteurs de permis G (frontaliers). Tout ceci n'apparaît nullement dans ce reportage orienté et mensonger de la TV romande qui a gravement dérapé.

Le plus grave est sans doute de ne pas faire un travail objectif d'information, alors qu'il s'agit du téléjournal qui devrait faire honnêtement son journal et chercher à s'approcher de la réalité. Ce reportage trompeur est d'autant plus grave qu'il a été diffusé un soir de votation où le peuple a accepté la loi contre l'immigration massive et l'afflux de frontaliers. Cela prouve également que la TSR a une responsabilité dans le résultat du scrutin en Suisse romande, ce qui démontre la manipulation médiatique qui a cours dans les cantons romands.

Face à cette information, manipulée et payée obligatoirement par les téléspectateurs au travers de Billag, il ne nous reste qu'à demander des éclaircissements de la part du Conseil d'Etat afin d'avoir les chiffres exacts et de rectifier les fausses informations de la Télévision publique suisse romande, qui déforme la réalité et manque de la plus élémentaire décence. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat, qui fait subventionner l'EMS de Val Fleury par les contribuables genevois, de nous indiquer les chiffres précis à propos des employés de cette institution. Rappelons que c'est grâce à des manipulations de l'information de ce type, dignes de régimes totalitaires, que les résultats de la votation du 9 février ont été faussés, ce qui est gravissime.

Mes questions sont les suivantes : Combien de résidents genevois et de citoyens suisses travaillent à l'EMS de Val Fleury ? Combien de frontaliers (permis G) travaillent à l'EMS de Val Fleury ? Combien de dossiers de résidents genevois et de citoyens suisses n'ont pas été retenus lors des trois dernières années ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur la base des indications fournies par l'EMS de Val Fleuri, le Conseil d'Etat est en mesure de fournir les éléments de réponse suivants à la QUE 164 :

Employés de l'EMS Val Fleuri	Nombre	Pourcentage
Résidents genevois et citoyens suisses	132	64 %
Frontaliers (permis G)	75	36 %
Total	207	100 %

Le nombre de candidatures de résidents genevois et citoyens suisses n'ayant pas été retenus pour des postes à l'EMS de Val Fleuri lors des trois dernières années ne peut être communiqué, dans la mesure où ce type de données n'est pas répertorié par cet établissement. Toutefois, pour le mois de janvier 2014, 16 candidatures spontanées ont été reçues par l'EMS, dont deux émanaient de France et qui n'ont pas été retenues, car aucun poste ne correspondait à leur profil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP